

POLE AUTOMOBILE

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE TEAVA

TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE AUTOMOBILE (en 24 mois)

www.cfmda.fr
stoerke@cfdma.fr
5 rue de la Sablière
26250 LIVRON SUR DROME



04 75 61 69 55

Mis à jour le 11/12/25

PUBLIC

Éligible au contrat d'apprentissage

Être âgé de 15 à 29 ans au début du contrat d'apprentissage.
Sans limite d'âge : être reconnu travailleur handicapé OU
en cas de création ou reprise d'entreprise.

Prérequis : être titulaire du BAC PRO Maintenance des
véhicules option **A véhicules légers**

DUREE ET MODALITE DE LA FORMATION

Formation de 733 heures sur 24 mois.

Alternance : 2 semaines en entreprise / 1 semaine au CFA
(35h/semaine).

Classe de 12 alternants en moyenne.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Ateliers équipés. Salles informatiques.

Centre de ressources : ordinateurs, documentations, annales,
sujets d'examens.

Le 1er équipement professionnel est fourni au démarrage de la
formation.

Les EPI (Equipements de Protection Individuelle) doivent être
fournis par l'employeur pour les apprentis.

COUT DE LA FORMATION

Formation gratuite et rémunérée prise en charge par l'OPCO de
l'entreprise sous contrat d'apprentissage.

NATURE DU DIPLOME

Examen de la branche automobile de niveau 5

RNCP 40838

Nom du certificateur : ANFA

Date début certification : 25/06/2025

MODALITE D'EVALUATION

4 mises en situation professionnelle et 5 études de cas (écrits)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le Technicien Expert Après-Vente Automobile a la capacité
d'intervenir sur tout type de véhicules, y compris ceux disposant
des dernières technologies (GPL/GNV, électrique/hybride).
Il assure le diagnostic et la remise en conformité d'un ensemble de
systèmes et intervient notamment sur les pannes complexes.

ACTIVITES VISEES

Activités techniques : toutes activités de maintenance préventive et
corrective portant sur :

- Moteurs thermiques et équipements périphériques
- Ensembles mécaniques
- Systèmes électriques, électroniques, pneumatiques,
hydrauliques et optiques assurant la conduite, le confort
et la sécurité du véhicule.
- Pose d'accessoires sur véhicules.

*La réalisation de ces interventions requiert la maîtrise des
procédures de diagnostic, de mise en œuvre de contrôles, réglages
et essais, d'interprétation de grandeurs physiques, de maîtrise des
équipements de diagnostic et contrôles.*

Organisation de la maintenance

- En relation avec le constructeur et/ou équipementier :
réception et transmission d'informations à caractère
technique
- Mise à jour et classement de documentation technique
- Planification de l'intervention
- Agencement et entretien poste de travail et outillage
- Application des procédures qualité en vigueur

Gestion de la maintenance

- Conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle
- Etablissement de tout document d'atelier utile
- Etablissement de devis, d'OR...
- Participation ponctuelle, en relais du réceptionnaire, aux
opérations d'accueil clientèle et de restitution des
véhicules

Formation technique :

- Réalisation d'actions de formation technique aux
collaborateurs du S.A.V
- Participation à l'élaboration du plan de formation de
l'entreprise et au tutorat de jeunes en formation alternée
- Appui technique aux collaborateurs du S.A.V

Interventions sur véhicules électriques et spécifiques ou sur
systèmes GPL ou GNV ou sur équipement nécessitant une
habilitation.

CONTENU DE LA FORMATION

- Diagnostic et remise en conformité des systèmes d'injection et de dépollution (essence/ diesel)
- Diagnostic et remise en conformité des systèmes à gestion électronique et multiplexée.
- Diagnostic et maintenance des systèmes mécaniques.
- Diagnostic et remise en conformité des composants de la chaîne de traction d'un VE/VH.
- Diagnostic et remise en conformité des systèmes à carburants alternatifs.
- Conseils et appui technique auprès du client et du conseiller client après-vente.
- Transmission des savoir-faire et connaissances techniques.

POURSUITES DE FORMATION

- TFP Réceptionnaire après-vente véhicules légers
- BTS Maintenance des Véhicules – Option A VP

Le titulaire du TFP TEAVA exerce son activité dans les entreprises du secteur du Commerce et de la Réparation Automobile ayant une activité de service après-vente structurée, en atelier.

L'entreprise peut être liée à un constructeur (succursale ou concession) ou à un réparateur indépendant.

Réseaux des constructeurs :

- Réparateurs agréés de niveau 1 (RA1 / concessions) en charge de la vente de véhicules et de pièces de rechanges et disposant d'ateliers de réparation
- Réparateurs agréés de niveau 2 (RA2 / agents), dont l'activité se concentre autour de l'entretien et de la réparation des véhicules.

Indépendants divers, tels que, entre autres :

- Centres auto distributeurs de produits et d'équipements proposant un atelier de montage et d'entretien automobile
- MRA (Mécanicien Réparateur Auto) opérant des activités de réparation et d'entretien, rattachés ou non à une enseigne ou un constructeur.
- Indépendants sans enseigne ou micro-entreprises.

CANDIDATURE et DELAIS D'ACCES

Vous pouvez candidater à partir du mois de novembre en vous connectant sur notre site :

www.cfmda.fr onglet : "Candidature à la formation".

Ce qui vous permet de bénéficier d'offres d'apprentissage de nos entreprises partenaires.

Le démarrage de la formation se fera sur le 1er trimestre de l'année scolaire. L'inscription se fera sous réserve de places disponibles à la signature d'une convention de stage. Si la formation atteint sa capacité maximale, une liste d'attente sera ouverte.

Le calendrier sera fourni après inscription définitive. Le service développement et l'assistante formation accompagnent les candidats et les entreprises dans la signature d'une convention de stage.

HANDICAP / ACCESSIBILITE



Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations merci de consulter notre site, rubrique : « Dispositif d'accompagnement des apprenants porteurs de handicap »

LES TAUX ET RATIOS

Les taux et les ratios de la formation sont disponibles sur le site du CFMDA dans la rubrique : « Taux et Ratios ».

INFOS PRATIQUES

Restauration sur place

Lignes de bus directes par KEOLIS

Casiers

